

Québec, le 22 décembre 2015

Objet : Demande d'accès # 2015-11-46 – Lettre réponse

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès concernant des études hydrogéologiques pour la cour de voirie de Pierrefonds.

Vous trouverez en pièce jointe le document accessible visé par votre demande soit le certificat d'autorisation du 16 juin 2003 (2 pages).

Veillez prendre note que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, nous vous informons qu'un document visé par votre demande daté de novembre 2010 relève de la compétence de la ville de Pierrefonds. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous référons donc à la responsable de l'application de cette Loi au sein de cette municipalité :

Madame Suzanne Corbeil  
Secrétaire d'arrondissement  
13665, boul. de Pierrefonds  
Pierrefonds (QC) H9A 2Z4  
Tél. : 514 624-1142  
Télééc. : 514 624-1300  
[suzannecorbeil@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzannecorbeil@ville.montreal.qc.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M<sup>me</sup> Alexie Gauthier, analyste au dossier, par courriel à l'adresse [alexie.gauthier@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:alexie.gauthier@mddelcc.gouv.qc.ca) en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (3)

Montréal, le 16 juin 2003

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7316-06-01-65700-02  
400084186

Objet : Demande de certificat d'autorisation  
Établissement et exploitation d'un lieu d'élimination de neige  
Dépôt Site Ouest  
Ville de Montréal – Arrondissement Pierrefonds/Senneville

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 23 novembre 2000, reçue le 27 novembre 2000 et complétée le 28 février 2003, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'un lieu terrestre d'élimination de neige, d'une capacité de 200 000 m<sup>3</sup>, sur le lot P203 du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Geneviève, sur le territoire de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement Pierrefonds/Senneville.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 23 novembre 2000, signée par 53-54 ing. stag. et Pierre Breton, ing., de la firme Cima+, présentant la demande de certificat d'autorisation, une page, 2 documents administratifs, 2 plans et 5 annexes.
- Rapport intitulé « *Lieux d'élimination de neige - Sites "Est" et "Ouest" - Pierrefonds, Québec. Étude hydrogéologique restreinte* », préparé par la firme Groupe Qualitas inc. en novembre 2000, 15 pages, 4 annexes, constituant une des annexes de la lettre du 23 novembre 2000.

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7316-06-01-65700-02  
400084186

Le 16 juin 2003

- Lettre de renseignements supplémentaires adressée au ministère de l'Environnement, datée du 8 janvier 2001, signée par 53-54 ing. stag. et Pierre Breton, ing. de la firme Cima+; une page et une annexe.
- Lettre de renseignements supplémentaires adressée au ministère de l'Environnement, datée du 20 août 2002 et signée par 53-54 , ing., de la firme Cima+, 6 pages et 4 annexes.
- Transmission par télécopieur adressée au ministère de l'Environnement, datée du 3 décembre 2002 et signée par 53-54 ing. de la firme Cima+, une page et 3 annexes qui présentent le plan d'aménagement paysager.
- Lettre de renseignements supplémentaires adressée au ministère de l'Environnement, datée du 25 février 2003 et signée par 53-54 ing., de la firme Cima+, 2 pages, 2 plans, un croquis et une annexe.
- Plan n° 1 de 2, intitulé « *Lieu d'élimination de neiges usées - Site Ouest - vue en plan* », (L01038A/L01093A-141), daté du 20 novembre 2000 et révisé le 24 février 2003, scellé et signé par Claude Gaudreau, ing., de la firme Cima+ constituant un des plans de la lettre du 25 février 2003.
- Plan n° 2 de 2, intitulé « *Lieu d'élimination de neiges usées - Site Ouest - plan de coupes et détails* », (L01038A/L01093A-141), daté du 20 novembre 2000 et révisé le 24 février 2003, scellé et signé par Claude Gaudreau, ing., de la firme Cima+ constituant un des plans de la lettre du 25 février 2003.
- Croquis n° L01093ASUCR001AA intitulé « *Lieu d'élimination des neiges usées - Localisation de la ligne des hautes eaux et des zones inondables - Site Ouest* », daté du 24 février 2003, préparé par la firme Cima+, adressé avec la lettre du 25 février 2003.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,

53-54

JR/CP/nb

Jean Rivet  
Directeur régional de Montréal